



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020_106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020

Délibération N° 2020/106

**Etudes et travaux d'aménagement du site des PADULES :
coût de l'opération et plan de financement.**

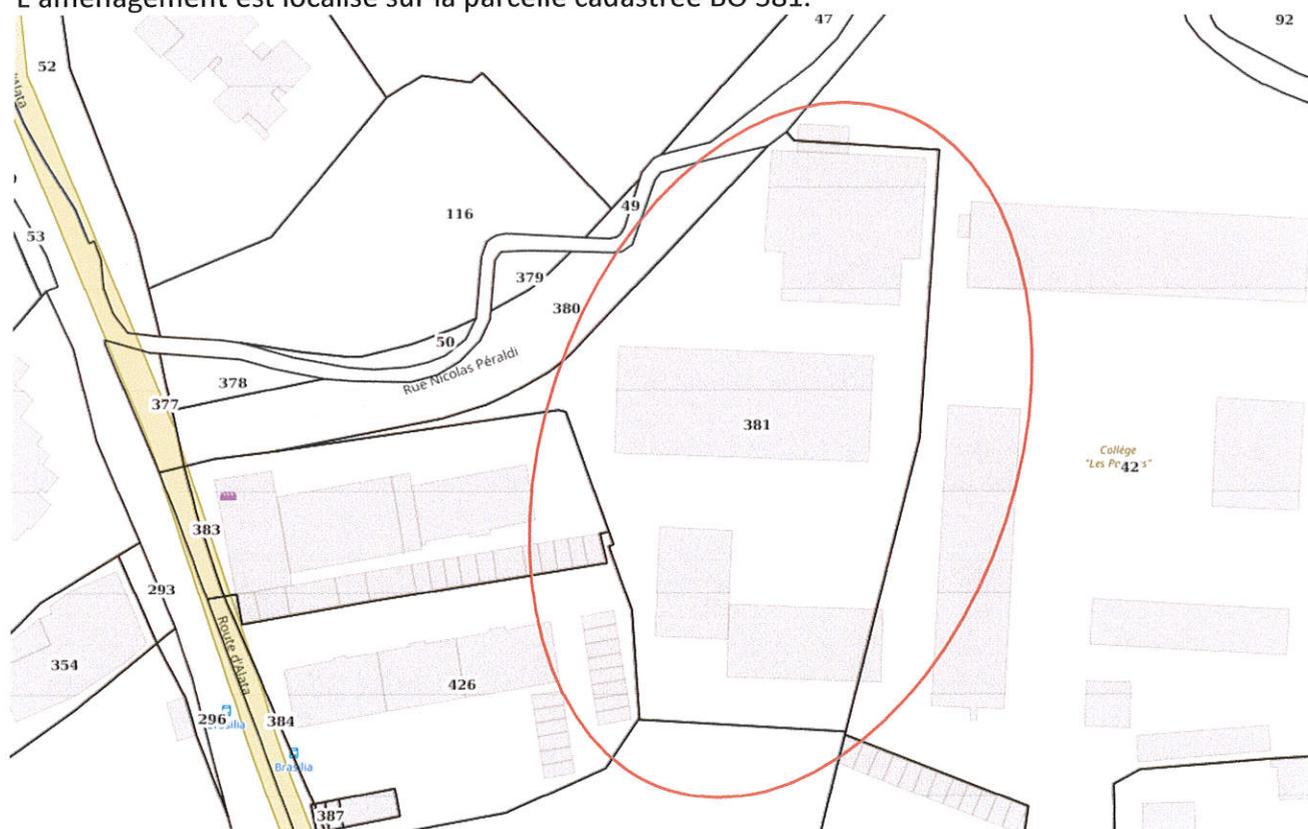
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La construction et la livraison à la rentrée scolaire 2019 du nouveau collège Stiletto a conduit à une libération du site du collège Padules par l'éducation nationale. La Ville d'Ajaccio étant propriétaire d'une partie du foncier repris possession de ces espaces pour divers usages et souhaite mener des interventions relatives à l'accessibilité et la fermeture de ces derniers.

La présente opération concerne par conséquent :

- Des interventions de clôture et de portail afin de délimiter et séparer les emprises avec les espaces mitoyens notamment ceux propriété de la CDC (prestations de maçonnerie et serrurerie : murs, panneaux rigides, portails...)
- L'aménager et l'organisation des accès et stationnements aux différents espaces occupés par la ville d'Ajaccio (revêtements de voirie, trottoirs et cheminements, signalisation...)
- Des interventions accessoires (Eclairage public, déplacement borne incendie et réseaux divers...)

L'aménagement est localisé sur la parcelle cadastrée BO 381.



Les études

Ce projet d'aménagement par la réalisation des études :

- Études d'avant projet : études de faisabilité, définition précise du besoin, élaboration du dessin d'avant projet
- Études de maîtrise d'œuvre : conception du projet et définition des travaux, chiffrage

Ces études seront réalisées par le Bureau d'Études de la Direction des Grands Travaux au sein de la DGST de la Ville d'Ajaccio.

Les travaux

Les travaux seront réalisés par le biais des marchés à bons de commande dont dispose la ville d'Ajaccio. Ci-après le tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles liées aux travaux durant la phase réalisation :

Estimation prévisionnelle des dépenses liées aux travaux (phase réalisation)		
Désignation		Projet
1-Aménagement périphériques		
<i>Estimation des travaux : VRD</i>		50 000 €
<i>Estimation des travaux : Enrobés</i>		15 000 €
Aléas	10,00%	6 500 €
Sous total		€
Montant total HT		71 500 €
TVA 10%		7 150 €
Montant total TTC		78 650 €

Ci- après une estimation de la date de démarrage des différentes phases :

Estimation de date démarrage		
Désignation	Marché Public	Début des prestations
Études AVP et MOE	-	Mai 2020
1-Aménagement périphériques	MBC	Juillet 2020

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	42 900€	60%
Collectivité de Corse	28 600€	40%
TOTAL OPERATION	71 500 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux du site des PADULES pour un montant de 71 500€ HT;
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	42 900€	60%
Collectivité de Corse	28 600€	40%
TOTAL OPERATION	71 500 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

APPROUVE

le programme de travaux du site des PADULES pour un montant de 71 500€ HT ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	42 900€	60%
Collectivité de Corse	28 600€	40%
TOTAL OPERATION	71 500 €	100%

VOTE

Par 41 voix pour et 4 abstentions

Abstentions : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

